N.° 84. Du 8 fruidor an 11 — V. 196.

LAISSEZ passer librement
natif d — Chaumeanx jean Girbes —
d — département d — Cantal — âgé de 47 — municipalité
d — domicilié à — ans, taille
d — cheveux et sourcils — yeux gris
front large — nez gratté — bouche grande — menton — visage
allant — inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement ; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 1 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
Délivré d'après l'avis approbatif de Sous-préfet de maurias
en date du 1.er dude mois et sur l'attestation du citoyen — demeurant
à — et du citoyen — demeurant à
lesquels ont signé avec nous. et led girbes

Girbes — antoine Laribe — Minil

N.° 85 — Du 8 jour

LAISSEZ passer librement pierre Charlanes Conscrit de l'an 11.e désigné et
natif d — Chauvinier par les activités de service — remplacé par
d — domicilié à —
d — département d — Cantal — âgé de 23. — municipalité
d — cheveux et sourcils — ans, taille
front ordre — nez un peu gratté bouche grande — menton rond — yeux gris
rond ayant une cicatrice qui paroit au dessous du nez et travers — visage
allant — inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement ; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 1 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
Délivré d'après l'avis approbatif de Sous-préfet de maurias
en date du 9 Vendemiaire — et sur l'attestation du citoyen — demeurant
à — et du citoyen — demeurant à
lesquels ont signé avec nous. et led charlanes

Charlanes — antoine Laribe — Minil

N.° 86 Du 11 dud

LAISSEZ passer librement jean Moutier
natif d — domicilié à — municipalité
d — département d — Cantal — âgé de 43 — ans, taille
d — cheveux et — sourcils — yeux gris
front ordinaire — nez gros et pointu bouche moyenne — menton rond et creux — visage
ovale marqué de petite vérole
allant — inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement ; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 1 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
Délivré d'après l'avis approbatif de Sous-préfet de maurias
en date du 9 dude mois et sur l'attestation du citoyen — demeurant
à — et du citoyen — demeurant à
lesquels ont signé avec nous. et led moutier

Moutier — Bagnolat — Mini